

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des P.O.
Arrondissement de Prades

COMMUNE DE CASTEIL

« Le village »
66820 CASTEIL

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE ORDINAIRE

Du CONSEIL MUNICIPAL DU

LUNDI 2 MARS 2009 A 20 HEURES 30

Etabli en application de l'article L.2121.25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

L'an deux mille neuf et le 2 du mois de MARS à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de CASTEIL, dûment convoqué le 24 Février 2009, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie prévue à cet effet, sous la Présidence de Mme Juliette CASES, Maire (conformément à l'article L.2122-17 du CGCT).

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Mmes Evelyne AIRAUDI, Juliette CASES, Mrs André BRUZY, Jérôme CASES, Eric MALDES, Franck GUITART, Jean VERGES.

Absents ayant donné procuration :

Francis BETRIU donne procuration à Juliette CASES

Jean-Claude PIQUEMAL donne procuration à André BRUZY

Martine SOMBRIN donne procuration à Evelyne AIRAUDI

Membres en exercice : 11 **présents** : 7 **procurations** : 3

Le quorum étant atteint avec 7 membres présents ; Mme le Maire déclare la séance ouverte. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, est nommé secrétaire de séance M. **Franck GUITART**, Mme **Joëlle MESTRES** étant auxiliaire du secrétaire.

Après lecture, le Procès verbal de la séance du 5 février 2009 est adopté à l'unanimité,

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- ***Demande de subvention au titre de la DGE 2009 « Réparation des dégâts causés par les intempéries sur la voirie communale***
- ***Travaux d'entretien des canaux d'arrosage***
- ***Congés agents communaux – information (pas de délibération)***
- ***QUESTIONS DIVERSES***

1-Demande de subvention au titre de la DGE 2009

La commission d'élus représentant les collectivités éligibles à la DGGE 2009 a déterminé, lors de sa réunion du 19 décembre 2008, les catégories d'opérations prioritaires à subventionner en 2009 à l'aide de cette dotation. Il s'agit entre autres des travaux sur la voirie communale en vue de l'amélioration et de la réparation des dégâts causés par les intempéries. A ce titre, Madame le Maire propose de présenter le dossier relatif à la rénovation de la voirie communale.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE l'opération projetée à inscrire au budget primitif 2009

DECIDE de présenter ce dossier au titre de la DGE 2009 . Pour un montant HT de **33 350€**

RAPPELLE que pour les marchés de 20 000€ à 90 000€ une publicité et une mise en concurrence adaptée sont obligatoires.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

2– TRAVAUX CANAUX ARROSAGE – choix association

Après avoir contacté plusieurs associations, Mme le Maire présente les devis pour l'entretien et la mise en eau des canaux d'arrosage.

Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité, pour bénéficier des services de l'association A.I.C.O. à OLETTE , Pour la réalisation de ces travaux en 2009, le devis s'élevant à la somme de **980€ TTC** .

POUR : **10** **CONTRE :** **0** **ABSTENTION :** **0**

3– PRESENTATION DES TABLEAUX DES CONGES des agents communaux

Aucune délibération n'étant nécessaire, mais juste pour information, Madame le Maire présente les tableaux des congés payés des 2 employés municipaux pour l'année 2009.

QUESTIONS DIVERSES

La date de la Commission des finances est fixée au **jeudi 19 mars 2009 à 20H30** .

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le **lundi 23 mars 2009 à 20H30** .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 35.

Le Maire

Juliette CASES